

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### VISA du Conseil du Marché Financier

**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « Amen Bank 2006 »

**AMEN BANK, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « AMEN BANK 2006 » de D.40.000.000, ouvertes au public le 29 décembre 2006, ont été clôturées le 26 janvier 2007.**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Amen Bank réunie le **26 mai 2005** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars et a délégué les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour fixer les modalités pratiques de ces émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, l'émission d'un emprunt obligataire de **40 millions de dinars** remboursable sur **10 ans** au taux de **TMM+1,25%** a été décidée par le conseil d'administration de Amen Bank réuni le **22 novembre 2005**.

En date du **3 août 2006**, le conseil d'administration de Amen Bank a décidé de ramener le taux de cet emprunt à **TMM+1%**.

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank 2006 »

**Montant :** D. 40 000 000 divisés en 400 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux du marché monétaire (TMM publié par la BCT) augmenté de 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** au mois de **décembre** de l'année (N-1).

**Marge actuarielle:** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au **30 novembre 2006** qui est égale à **5,044%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **6,044%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée :** Les obligations « AMEN BANK 2006 » sont émises pour une durée de 10 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par le flux de remboursements puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5,5 ans** pour le présent emprunt.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt « **AMEN BANK 2006** » porte intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 Janvier 2007**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **29 Janvier 2007**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de **10** dinars par obligation ; soit le **1/10** de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 Janvier 2017**

**Paiement :** Le remboursement du capital dû et le paiement des intérêts seront effectués à terme échu le **29 Janvier** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **29 Janvier 2008**.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29 Décembre 2006**, aux guichets de AMEN BANK, siège et agences.

**Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **29 Janvier 2007**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16 février 2007**, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au **16 février 2007**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

**Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations « **Amen Bank 2006** » seront assurés, pendant toute la durée de vie de l'emprunt, par AMEN BANK.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation :** Le présent emprunt n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Amen Bank demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

**Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :** Amen Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt « **Amen Bank 2006** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n°**06-550** en date du **26 décembre 2006** sera mis, incessamment, à la disposition du public aux guichets de AMEN BANK, siège et agences.